

Tous les ingrédients pour une expertise
dans la veille & l'analyse des médias



Plus de 50.000 sources médias suivies en europe

Le groupe Press Index est l'un des acteurs majeurs de la veille des médias. Avec 250 personnes réparties sur 4 pays, le groupe a développé une expertise de pointe dans le suivi et l'analyse de tous types de sources médias locales et internationales. Alliant les compétences humaines à la technologie, Press Index permet aux professionnels de la communication et du marketing d'avoir rapidement accès à l'information stratégique et d'assurer ainsi une meilleure gestion de leur exposition médiatique.

Répondre à la diversité des besoins

Agissez vous-même

MyClip

(powered by Pickanews)

Solutions "clé en main"

FlexiClip (mensuel)

ProClip (annuel)

Afin de répondre aux exigences de la veille médias,
Press Index a élaboré deux solutions distinctes et complémentaires.



Agissez vous-même et sélectionnez vos retombées

MyClip (sans abonnement)

- Maîtrisez totalement votre budget.
- Préparez un Pitch en récupérant vos articles parus sur les 3 derniers mois.
- Sélectionnez vous-même les articles qui vous intéressent.
- Le service idéal pour votre veille concurrence
- Archivage et analyses quantitatives

Gagnez du temps avec des solutions «clé en main»

FlexiClip (mensuel) ou ProClip (annuel)

- Des solutions conçues pour répondre au mieux aux besoins de votre marque
- Un service clé en main : un savoir-faire et une expertise de pointe
- Un accès rapide à l'ensemble de l'information : presse écrite, web, radio/tv
- Un gain de temps et de ressources pour votre entreprise

Agissez vous-même et sélectionnez vos retombées

MyClip (sans abonnement)

powered by  **Pickanews**

- 100 unités* Validité : 3 mois Prix : 149 €
- 500 unités* Validité : 6 mois Prix : 590 €
- 1 000 unités* Validité : 1 an Prix : 990 €

Vous devez créer une première alerte directement sur www.pickanews.com

Mail utilisé pour l'alerte : _____

Gagnez du temps avec des solutions «clé en main»

FlexiClip (mensuel)

72 € par mois

+ Consommation en unités (2,90 €/unité)

ProClip (annuel)

219 € par an

+ Renouvellement automatique des unités*
au tarif en vigueur

<input type="checkbox"/>	100	252 €	2,52 €
<input type="checkbox"/>	200	478 €	2,39 €
<input type="checkbox"/>	500	1 115 €	2,23 €
<input type="checkbox"/>	1 000	2 190 €	2,19 €
<input type="checkbox"/>	2 000	4 300 €	2,15 €
<input type="checkbox"/>	3 000	6 330 €	2,11 €
<input type="checkbox"/>	5 000	10 400 €	2,08 €
<input type="checkbox"/>	10 000	20 200 €	2,02 €

Extension veille internationale

Frais d'abonnement offerts sur les pays
où Press Index est implanté**

- Angleterre
- Espagne
- Italie
- Autre

Choisissez parmi 80 pays
Pour en savoir plus, appelez-nous :
01 55 60 92 07

Mots clés mis en surveillance (illimités) : _____

*Le nombre d'unités par article ou séquences audiovisuelles peut varier selon le type de média. Voir nos CGU.

**Pondération unique de 2 unités pour l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie.

Facturation

N° bon de commande: _____ Contact Press Index : _____

Nom de la société: _____ Agence RP : _____

Activité de l'entreprise sous surveillance: _____

Destinataire des articles de presse, des liens internet et des séquences TV et Radio

Nom : _____ Email : _____

Nom : _____ Email : _____

L'ajout d'un deuxième destinataire entraîne une pondération supplémentaire de 25% sur les unités

Facturation à : Agence RP Entreprise

Adresse : _____

Ville : _____

CP : _____

Contact financier : _____

Téléphone: _____

Email pour facturation : _____

N° TVA Intracommunautaire/RCS _____

Rediffusion

Je certifie sur l'honneur que les articles seront :

Consultés uniquement
par le destinataire des
alertes

Rediffusés à:
_____exemplaires

* Le nombre d'utilisateurs servira de base
au calcul du montant des droits d'auteur
en cas de rediffusion au-delà du premier
destinataire.

Bon pour accord

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation détaillées sur le site www.pressindex.com et avoir été informé des conditions d'utilisation en termes de droits d'auteur et de diffusion et déclaration aux organismes compétents.

Nom: _____

Fonction du signataire : _____

Date: _____

Cachet de l'entreprise + signature

Les conditions générales de Press Index sont constituées des présentes clauses dont le détail est disponible sur le site www.pressindex.com avec le détail comme spécifié dans les \$4.2, \$5, \$6, \$7 et \$8 des informations disponibles sur My PressIndex (cf.1.2).

La signature du bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux conditions générales ainsi définies.

1. DEFINITIONS

1.1 Définition et délimitation de la prestation principale

Par Prestation on entend les services principaux délivrés par Press Index : la surveillance de la presse imprimée, de la presse électronique diffusée par Internet et des émissions d'information radio et télévisée, dans le but d'identifier les contenus répondant à un pôle d'intérêt du Client en fonction des mots-clés et des filtrages convenus avec le Client et lui mettre à disposition une reproduction papier ou électronique desdits contenus, par les moyens choisis par Press Index. La prestation principale de veille est indissociable de la prestation accessoire de mise à disposition des contenus.

Surveillance Internet : La surveillance Internet est limitée aux sites et blogs publics de la liste des Médias, sur les parties non payantes, hors moteurs de recherche intégrés. La surveillance Internet est limitée aux niveaux inférieurs à 3 depuis la page d'accueil et/ou aux pages déterminées par Press Index. Le suivi de sites ou blogs particuliers ou sur les parties payantes doit faire l'objet d'un accord complémentaire entre Press Index et le client.

Surveillance des télévisions et radios (Formules FLEXICLIP et PROCLIP) : Press Index fournit un accès à une sélection de séquences à partir de la Liste des Médias et selon une grille de programmes. Le suivi d'émissions particulières doit faire l'objet d'un accord complémentaire entre Press Index et le Client.

Liste Médias : La liste des sources suivies par Press Index est disponible sur le site Internet de Press Index. Elle est régulièrement mise à jour.

1.2 My PressIndex

Press Index fournit à son Client (Formules FLEXICLIP et PROCLIP) un service en ligne avec un accès protégé appelé My PressIndex. Toutes les informations relatives à l'exécution du contrat y sont référencées. Ces informations ainsi accessibles à tout moment par les deux parties font partie intégrante des conditions générales d'utilisation de Press Index et ont valeur contractuelle entre les parties.

1.3 Pondération et Unités

Unités : La consommation du Client est comptée en nombre d'Unités. Une Unité équivaut à un prix fixé forfaitairement selon le tarif en vigueur.

Pondération : Selon les formules, un nombre d'Unités est affecté à chaque Média: de 1 à 3 unités pour la presse imprimée et les newsletters notamment selon le coût de l'abonnement ; 3,5 unités pour les fils de presse ; 2 unités pour la presse anglaise, italienne, espagnole et pour les contenus Internet ; 3 unités pour la presse internationale sur tous les autres pays ; de 3 à 7 pour la TV qui figure sur un bon de commande spécifique. Le client est informé et accepte que la Pondération et/ou la Liste des Médias sont susceptibles d'être modifiées en cours d'exécution du contrat.

Suivant le type de contrat, les unités sont facturées chaque mois (Formule FLEXICLIP) ou décomptées du

crédit d'unités (Formule PROCLIP et MYCLIP) et se renouvellent automatiquement.

1.4 Contribution à la Gestion des Droits d'Auteur et de diffusion (CGDAD)

Press Index perçoit du Client une contribution globale permettant de couvrir les frais afférents à la gestion et au paiement des redevances de droits d'auteur au titre de la première mise à disposition de l'article et uniquement pour le premier ou pour un nombre limité et défini par les accords signés avec les éditeurs ou leurs mandataires de destinataires du contenu. Cette contribution est égale à 13,5% du montant total hors taxes de la facture adressée au Client sur les formules FLEXICLIP et PROCLIP.

2. DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée initiale déterminée dans le bon de commande. Elle est reconduite tacitement et automatiquement pour la même période. Le Client peut dénoncer le contrat par courrier recommandé avec avis de réception avec un préavis d'un mois avant la date anniversaire. La dénonciation en cours de contrat ne donne lieu à aucun remboursement anticipé.

3. CONDITIONS FINANCIERES

3.1 Modalités de facturation

Les factures sont adressées au format électronique (PDF). Sur demande du client, un duplicata imprimé lui sera adressé par voie postale (courrier simple) moyennant un décompte de 1 unité par facture imprimée.

Formule FLEXICLIP : Une facture est établie chaque fin de mois comportant l'abonnement et la consommation d'Unités du mois calendaire. Tout contrat signé après le 20 du mois est facturé de la moitié de l'abonnement et de la consommation constatée entre la date de signature et la fin du mois.

Formule PROCLIP et MYCLIP : La première facture est établie lors de la signature du bon de commande. Les factures ultérieures sont établies automatiquement à chaque renouvellement du crédit d'Unités ou à la date anniversaire de l'abonnement.

Envoi à une deuxième adresse : L'envoi à une deuxième adresse est décompté 25% du nombre d'Unités correspondant à la Prestation.

Envoi de rapports mensuels médiatiques : L'envoi du Rapport d'Analyse Médiatique et du Rapport d'extraction des Données Médiatiques sont décomptés respectivement à 2 Unités correspondant à la Prestation.

3.2 Responsable du paiement

Lorsque le signataire du bon de commande et le destinataire de la facture sont différents, les conditions générales d'utilisation doivent être signées et comporter les cachets de la société facturée et du signataire du bon de commande. En cas de non recouvrement auprès de la société facturée, la société signataire du bon de commande est garante du paiement des sommes dues.

3.3 Délais de règlements

Les factures émises par Press Index sont payables à 30 jours date de facturation sauf conditions particulières. Pour la formule PROCLIP et MYCLIP, le bon de commande doit être accompagné du règlement intégral pour être pris en compte.

En cas de retard de règlement, des pénalités calculées au taux légal seront appliquées. En cas de non-respect des conditions de paiement, Press Index se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement la Prestation.

4. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

4.1 Reprographie Papier

Au delà de la première copie mise à la disposition du Client et prise en charge par la CGDAD, il est de la responsabilité du client de prendre contact avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) pour les autres copies. Toute nouvelle reproduction ou utilisation des reproductions papier de contenus fournies par Press Index est soumise à l'autorisation du CFC et/ou des titulaires de droits selon les modalités fixées par eux. A défaut pour le Client de disposer de l'autorisation visée à l'alinéa précédent dans le délai de 3 mois à compter de la date de signature du bon de commande, le CFC sera en droit d'interdire à Press Index la réalisation de la Prestation pour le compte du Client, en application du contrat conclu entre Press Index et le CFC. Press Index dégage toute responsabilité pour l'utilisation faite par le Client ou l'un de ses prestataires de service, des reproductions papier de contenus qui lui sont envoyées. Le Client étant seul responsable et garantissant Press Index contre tout recours et toutes revendications. Le Client est également informé que Press Index a l'obligation, dans le cadre du contrat conclu avec le CFC ou avec certains éditeurs, de communiquer au CFC ou à l'éditeur le nom des Clients auprès desquels il diffuse des contenus, ce que le Client accepte.

4.2 Diffusion numérique en réseau (Intranet ou Extranet)

Le contenu détaillé de cette clause est disponible dans le document « CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DETAILLEES ».

4.3 Tv / Radio

Dans le cadre de ce service, Press Index fournit des alertes non protégées par le droit d'auteur par courrier électronique décrivant la séquence audio ou audiovisuelle répondant aux critères du Client et un accès à la séquence à usage strictement privé, non copiable et dont l'accès est limité à un usage interne à l'entreprise ou l'organisme. Press Index peut adresser un exemplaire de la séquence sur CD ou DVD. Le Client fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à la diffusion ou la reproduction de la séquence ainsi obtenue, le Client apportant à Press Index toutes garanties sur ce point.

6. CONVENTION DE PREUVE -

7. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES -

8. REFERENCE COMMERCIALE

Le contenu détaillé de ces clauses sont disponibles dans le document « CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DETAILLEES ».

9. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'interprétation et l'application des présentes stipulations sont soumises au droit français et, en cas de persistance d'un différend qui n'aurait pas trouvé de solution à l'amiable, à la juridiction des tribunaux compétents de Nanterre.